



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absent :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21H58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.17.026 - Jardins du bourg- Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Année 2016

Guillaume GUERRÉ expose :

Le projet de la Zone d'Aménagement Concerté du secteur ouest du bourg d'Ingré, dénommé « Jardins du bourg », d'une surface de 35 hectares environ, prévoit la création d'environ 60000 m² de surface de plancher à vocation principale de logements, d'équipements publics et privés, de commerces et d'activités.

La SEMDO est l'aménageur de cette opération.

En application de l'article 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SEMDO est tenue d'adresser annuellement à la ville un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'opération qui lui est confiée.

Vu l'article L 300-5 du code de l'urbanisme,

Vu l'approbation de la convention publique d'aménagement en Conseil municipal le 27 septembre 2004,

Vu l'approbation du dossier de création de la ZAC en Conseil municipal le 27 septembre 2004,

Vu l'enquête publique de modification du POS valant PLU qui s'est tenue du 1er au 30 septembre 2005,

Vu les enquêtes publiques conjointes (Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire) qui se sont tenues du 21 novembre au 30 décembre 2005,

Vu l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC en Conseil municipal le 29 mai 2006,

Vu l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 28 juillet 2006,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2011 portant prorogation de la validité de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral du 28 juillet 2006 relative aux travaux de réalisation de la ZAC ouest du bourg d'Ingré,

Vu l'avenant à la convention publique d'aménagement n°1 approuvé en date du 28 septembre 2010 et signé en date du 14 octobre 2010,

Vu l'avenant à la convention publique d'aménagement n°2, clôturant la convention publique, approuvé en date du 25 novembre 2013 et signé en date du 4 décembre 2013,

Vu l'approbation du traité de concession en date du 25 novembre 2013 et signé en date du 4 décembre 2013,

Considérant le CRAC (Compte rendu annuel à la collectivité) transmis par la SEMDO, reçu en mairie le 9 février 2017,

Après présentation en commission « Aménagement et Cadre de Vie » du 15 mars 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité concernant l'opération de la ZAC des Jardins du Bourg pour l'année 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte des propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017.
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-026

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T10-15-44.00 (MI205655728)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20170425-DL-17-026-DE (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : Jardins du bourg - compte rendu annuel à la coll.
(CRAC) - année 2016
Date de décision : 25/04/2017

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanismeActe : [DL.17.026-ADT-jardins du bourg - compte rendu annuel à la collectivité - CRAC -
année 2016.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/04/17 à 10:15

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 25/04/17 à 10:15

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 10:25